

# UNE RÉSERVE D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

## POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES SCOLAIRES

Dans le but de soutenir le réseau, d'être prêt à faire face à différents scénarios et de favoriser la continuité des services scolaires, le ministère de l'Éducation s'est constitué une réserve d'équipement informatique pour les élèves à risque. Cette réserve ne se substitue pas aux processus d'acquisition en cours dans les centres de services scolaires et les commissions scolaires anglophones. Par contre, toutes les organisations peuvent y recourir selon les modalités suivantes.

### Quoi ?

- 15 000 tablettes<sup>1</sup>
- 15 000 portables<sup>1</sup>

### Qui ?

Les équipements issus de la réserve sont destinés aux élèves :

- qui n'ont pas accès à de l'équipement informatique;
- qui n'ont pas accès à de l'équipement informatique de façon exclusive;
- qui sont en 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> secondaire selon la formule de fréquentation scolaire en alternance;
- qui sont à risque;
- qui sont handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Les centres de services scolaires et commissions scolaires anglophones doivent veiller à approvisionner les élèves à risque à même leur inventaire et leurs acquisitions avant de faire appel à la réserve.

### Comment ?

- Envoi d'une demande en ligne<sup>2</sup>;
- Livraison des équipements au CSS ou à la CS anglophone dans un délai moyen de 48 à 72 h.

### Pour assurer un processus efficient et efficace, votre organisation doit :

- communiquer en continu au Ministère un portrait précis des besoins des élèves desservis ainsi que de votre capacité organisationnelle à répondre à ceux-ci;
- faire appel à l'inventaire ministériel dans le cas où les ressources ne permettent pas de répondre aux besoins des élèves à risque;
- assurer les frais de livraison, réceptionner, configurer et expédier l'équipement informatique aux écoles ou aux élèves concernés dans les meilleurs délais.



1 Caractéristiques techniques à venir. Le ministère de l'Éducation n'est pas responsable d'offrir la connectivité des appareils.

2 La démarche complète de la demande à la réserve sera communiquée aux responsables des services informatiques de votre organisation.